

Guide pour remplir au mieux le formulaire de demande MDPH pour les adultes

Plus le formulaire est complet, plus votre dossier sera traité efficacement et dans les meilleurs délais. Avant de l'envoyer, vérifiez que vous l'avez bien rempli !

Le nouveau formulaire CERFA MDPH est le même pour les enfants et pour les adultes. Il doit permettre à la MDPH de disposer, dès le dépôt de votre dossier, des informations utiles pour traiter au mieux vos demandes. Si les parties obligatoires ne sont pas remplies, la MDPH ne pourra pas traiter votre dossier et vous retournera le formulaire.

Conformément à la loi du 11 février 2005, sur la base de l'examen de votre situation et de l'expression de vos besoins, l'ouverture de droits complémentaires non-formulés dans le formulaire de demande peut être décidée.

Comment se présente le nouveau formulaire de demande MDPH ?

Partie A Informations administratives sur la personne en situation de handicap Remplissage OBLIGATOIRE

Je vérifie que j'ai bien complété cette partie, notamment :

- Adresse postale complète (bâtiment, escalier, n° d'appartement...)
- Numéro de sécurité sociale
- Partie sur la mesure de protection si la personne est concernée (partie A4 en page 3)
- Signature (en page 4)

Partie B Informations sur les attentes et les besoins de la personne en situation de handicap

Remplissage OBLIGATOIRE pour les premières demandes et RECOMMANDE pour les renouvellements

Je vérifie que j'ai bien complété cette partie :

- Je l'ai remplie même si ce n'est pas ma première demande
- Je décris bien ma situation, mes attentes et mes projets (en pages 7 et 8)
- Si j'ai rédigé cette partie sur une feuille à part, je la joins au formulaire

Partie C Précisions sur la scolarisation de votre enfant en situation de handicap

- Partie obligatoire uniquement si la personne en situation de handicap est ou va être scolarisée

Partie D Précisions sur le parcours professionnel de la personne en situation de handicap

- Remplissage obligatoire pour demande d'orientation professionnelle ou d'Allocation Adulte Handicapé (AAH)
- Je joins un CV

Partie E Possibilité de cocher directement les aides que vous demandez

Remplissage fortement recommandé. Si les parties B et E ne sont remplies ni l'une ni l'autre, la MDPH ne pourra pas traiter votre dossier.

- Je coche les aides que je demande
- Je coche uniquement en cas de première demande ou si le droit arrive à échéance dans un délai de 6 mois
- Je formule une demande pour la scolarisation de mon enfant en établissement scolaire ou spécialisé (partie E2 en page 17)

Partie F Besoins de la personne qui vous aide

Si des proches m'aident, ils peuvent remplir cette partie. Il s'agit de décrire leurs besoins d'aidants (et non ceux de la personne en situation de handicap).

Pièces à joindre

Je vérifie que j'ai bien joint toutes les pièces nécessaires (sinon mon dossier ne pourra pas être traité)

- Une pièce d'identité en vigueur ou un titre de séjour en cours de validité (et attestation de jugement en protection juridique si besoin)
- Un justificatif de domicile (daté de moins de 3 mois) ou une attestation d'hébergement
- Un certificat médical MDPH (daté de moins de 6 mois)
- Les derniers bilans et comptes rendus de consultations spécialisées et d'hospitalisation (essentiels car ils donnent des informations utiles à l'évaluation de la demande)

Conseils pour l'envoi de mon dossier et faciliter son traitement

- Ne pas joindre de photo (elles vous seront réclamées par l'Imprimerie Nationale par courrier)
- Ne pas agraffer les documents, éviter le scotch et les collages
- Transmettre des documents au format A4 uniquement
- Être attentif à ce que les photocopies soient lisibles, surtout la pièce d'identité